

## Ressource pédagogique

Conçue dans le cadre de la convention région académique-société du Canal Seine Nord Europe

### Un canal, un aménagement qui regroupe des acteurs politiques divers

**Cycle ou niveau visé :**  
**3<sup>ème</sup>**

**Discipline(s) :**  
**EMC**

ODD ciblé



#### L'ÉLÈVE APPREND À :

- Notion(s) du ou des programmes scolaires (nouveaux programmes d'EMC) :  
**Thème 1 : Les règles du jeu démocratique** (Sous-thème 3 : institutions européenne)  
**Thème 2 : Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement (1)** (Sous-thème 1 : démocratie délibérative et opinion publique)
- **Compétences disciplinaires :**  
Comprendre le fonctionnement des institutions, le rôle des différentes collectivités (du local au niveau européen) à travers un exemple d'aménagement  
Réfléchir à différentes échelles (commune, département, région, Etat, UE)  
Comprendre les politiques de décentralisation (associant Histoire et EMC)
- **Compétences transversales** (notamment en lien avec l'EDD : cibler au moins une parmi les 4 compétences EDD – cf doc ressources)  
Domaine 2 : faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable (→ *Discerner les enjeux et identifier les acteurs de la durabilité*)  
Domaine 3 : adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines (→ *Connaître les principes sur lesquels se fonde la vie sociale, définis par des textes juridiques de référence et de différents niveaux*)

#### PRÉREQUIS

- Repères géographiques : commune, département, région, Etat, Union Européenne
- Notions de citoyen et d'engagement

#### PROPOSITION D'ACTIVITÉ

- Objectif du scénario pédagogique : comprendre le fonctionnement de la prise de décision quand il s'agit d'aménager le territoire et le nom des acteurs concernés
- Ressources disponibles pour les élèves : **voir annexe 1**
- Documents d'archives utilisés (Archives départementales de l'Oise) : **voir annexe 2**
- Réponses au questionnaire pour l'enseignant : **voir annexe 3**

#### PROLONGEMENTS POSSIBLES

- Rencontre avec un élu local (maire, conseiller départemental, député ou sénateur)
- Programme d'Histoire : la V<sup>e</sup> République (régionalisation en 1969 et lois de décentralisation en 1982)

#### PARCOURS INVESTIS

- Parcours Citoyen

## ANNEXE 1 – FICHE DE TRAVAIL POUR LES ELEVES (TROIS EXERCICES A FAIRE EN CLASSE)

### Exercice n°1 : étudier des documents d'Archives.

1. Lis et observe les documents de **l'annexe 3**, issus des fonds des Archives départementales de l'Oise, puis complète le tableau avec les indications suivantes :

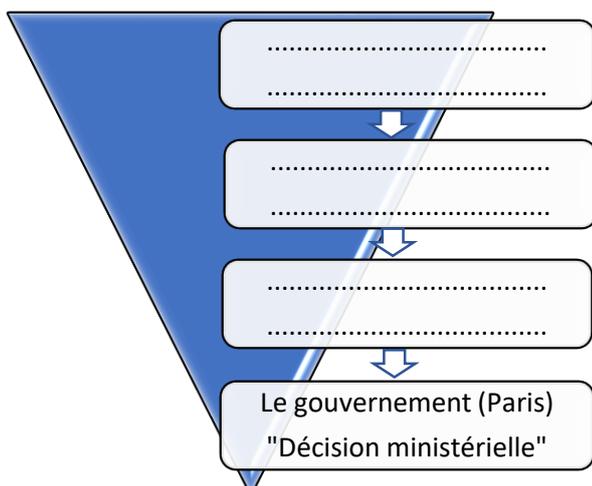
Ligne a) Présenter le document (nature, date, auteur, destinataire).

Ligne b) Résumer en deux phrases le contenu du document.

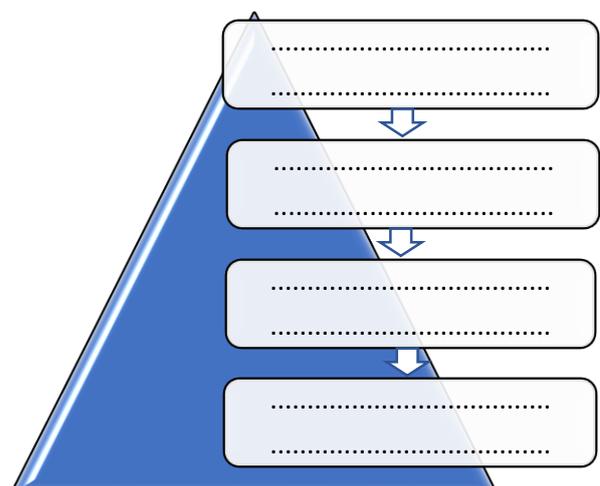
Doc 1	a)	
	b)	
Doc 2	a)	
	b)	
Doc 3	a)	
	b)	
Doc 4	a)	
	b)	

2. Ces documents évoquent les autorisations nécessaires pour bâtir un aménagement local. Dans les cases ci-dessous, replace les noms des auteurs des documents dans l'ordre afin de reconstituer l'ordre de la prise de décision.

#### Phase 1 : du local au national (la demande)



#### Phase 2 : du national au local (la réponse)



**Exercice n°2 : informer les citoyens d'une prise de décision.**

3. Observe ces deux documents, issus des fonds des Archives départementales de l'Oise, et réponds aux questions.

Document n°1 (cote : 7 Sp 124)	Document n°2 (cote : 7 Sp 124)																								
<p style="text-align: center;">Ministère des Travaux Publics DEPARTEMENT DE L'OISE</p> <h2 style="text-align: center;">CANAL DU NORD</h2> <p>Le <b>Vendredi 8 Janvier 1932</b>, à <b>15 heures</b>, il sera procédé à la Préfecture de l'Oise, à l'adjudication des travaux ci-après désignés :</p> <p><b>Achèvement du pont situé au P. K. 27.764 sous le chemin de grande communication n° 146 à NOYON.</b></p> <p style="text-align: center;">1<sup>er</sup> lot</p> <p><b>Terrassements et Maçonneries</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Dépenses à l'entreprise .....</td> <td style="text-align: right;"><b>212.159,60</b></td> </tr> <tr> <td>Travaux en régie....</td> <td style="text-align: right;"><b>65.000 »</b></td> </tr> <tr> <td>Somme à valoir.....</td> <td style="text-align: right;"><b>22.840,40</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total.....</b></td> <td style="text-align: right;"><b>300.000 »</b></td> </tr> </table> <p style="margin-left: 20px;">Cautionnement provisoire : <b>4.000 fr.</b></p> <p style="margin-left: 20px;">Cautionnement définitif : <b>8.000 fr.</b></p> <p>On peut prendre connaissance des pièces du projet tous les jours ouvrables :</p> <p>1° A la Préfecture de l'Oise à Beauvais, 3<sup>e</sup> Division, 1<sup>er</sup> Bureau, de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures :</p> <p>2° Dans les bureaux de M. l'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, 8, rue de l'Eglise-Saint-Germain, à Compiègne, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.</p> <p>Les candidats à l'adjudication doivent présenter les pièces réglementaires dans les délais prescrits par l'affiche d'adjudication à M. SOLEIL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue de l'Eglise-Saint-Germain, n° 8, à Compiègne.</p> <p>Un programme sommaire, résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à M. l'Ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Compiègne du service de la navigation entre la Belgique et Paris.</p> <p>Fait à Beauvais, le 26 novembre 1931.</p> <p style="text-align: right;">Le Préfet, G. LE BEAU.</p>	Dépenses à l'entreprise .....	<b>212.159,60</b>	Travaux en régie....	<b>65.000 »</b>	Somme à valoir.....	<b>22.840,40</b>	<b>Total.....</b>	<b>300.000 »</b>	<p style="text-align: center;">RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE PONTS ET CHAUSSÉES</p> <p style="text-align: center;"><b>Service des Travaux et des Etudes du Canal du Nord</b></p> <h1 style="text-align: center;">Canal du Nord</h1> <p style="text-align: center;">(3<sup>e</sup> SECTION)</p> <h2 style="text-align: center;">ACHÈVEMENT DU PONT SITUÉ AU P. K. 27.764</h2> <p style="text-align: center;">Premier lot - TERRASSEMENTS et MAÇONNERIES</p> <p style="text-align: center;">ADJUDICATION A BEAUVAIS, EN L'HÔTEL DE LA PRÉFECTURE, LE VENDREDI 8 JANVIER 1932, A 15 HEURES</p> <p style="font-size: small;">Le <b>VENDREDI 8 JANVIER 1932, à 15 heures</b>, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet de l'Oise ou son délégué, assisté de M. le Trésorier-Payeur Général et de M. le Directeur des Domaines et du Finbre, et en présence de M. l'Ingénieur en Chef du Service des études et des travaux du Canal du Nord, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux désignés ci-dessus. Ces travaux sont évalués comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Travaux à l'entreprise .....</td> <td style="text-align: right;"><b>212.159 fr. 60</b></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">Cautionnement provisoire : <b>4.000 fr.</b></td> </tr> <tr> <td>Travaux en régie .....</td> <td style="text-align: right;"><b>65.000 fr.</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Somme à valoir .....</td> <td style="text-align: right;"><b>22.840 fr. 40</b></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Cautionnement définitif : <b>8.000 fr.</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total .....</b></td> <td style="text-align: right;"><b>300.000 fr. 00</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Travaux à l'entreprise .....	<b>212.159 fr. 60</b>		Cautionnement provisoire : <b>4.000 fr.</b>	Travaux en régie .....	<b>65.000 fr.</b>			Somme à valoir .....	<b>22.840 fr. 40</b>		Cautionnement définitif : <b>8.000 fr.</b>	<b>Total .....</b>	<b>300.000 fr. 00</b>		
Dépenses à l'entreprise .....	<b>212.159,60</b>																								
Travaux en régie....	<b>65.000 »</b>																								
Somme à valoir.....	<b>22.840,40</b>																								
<b>Total.....</b>	<b>300.000 »</b>																								
Travaux à l'entreprise .....	<b>212.159 fr. 60</b>		Cautionnement provisoire : <b>4.000 fr.</b>																						
Travaux en régie .....	<b>65.000 fr.</b>																								
Somme à valoir .....	<b>22.840 fr. 40</b>		Cautionnement définitif : <b>8.000 fr.</b>																						
<b>Total .....</b>	<b>300.000 fr. 00</b>																								
<p><a href="#">Questions sur le document n°1 [article paru dans le journal local <i>La Tribune de l'Oise</i>, édition du 2 décembre 1931] :</a></p> <p>a) Qui est l'auteur de cette communication ? .....</p> <p>b) Pour quel ouvrage cette communication est-elle faite ? .....</p> <p>c) Cite deux lieux où les entreprises peuvent consulter les pièces leur permettant de comprendre le projet : * ..... * .....</p> <p>d) A qui les entreprises intéressées doivent-elles envoyer leurs propositions ? .....</p>																									
<p><a href="#">Questions sur le document n°2 :</a></p> <p>a) De quel type de document s'agit-il ? .....</p> <p>b) Qui est en l'auteur ? .....</p> <p>c) Qui est chargé de sa diffusion ? .....</p> <p>d) Pourquoi ce type de document est-il diffusé ? .....</p>																									

**Adjudication** : mise en vente d'une action que l'Etat souhaite voir réalisée par une entreprise. Les entreprises intéressées doivent alors faire acte de candidature et proposer un devis. L'Etat choisit parmi les devis qu'il reçoit.

**Exercice n°3 : comprendre l'organisation territoriale de la France et les compétences des différents échelons.**

4. A l'aide de tes connaissances, complète les deux cartes et leurs légendes pour localiser les éléments demandés.

**Carte de France : les collectivités territoriales**



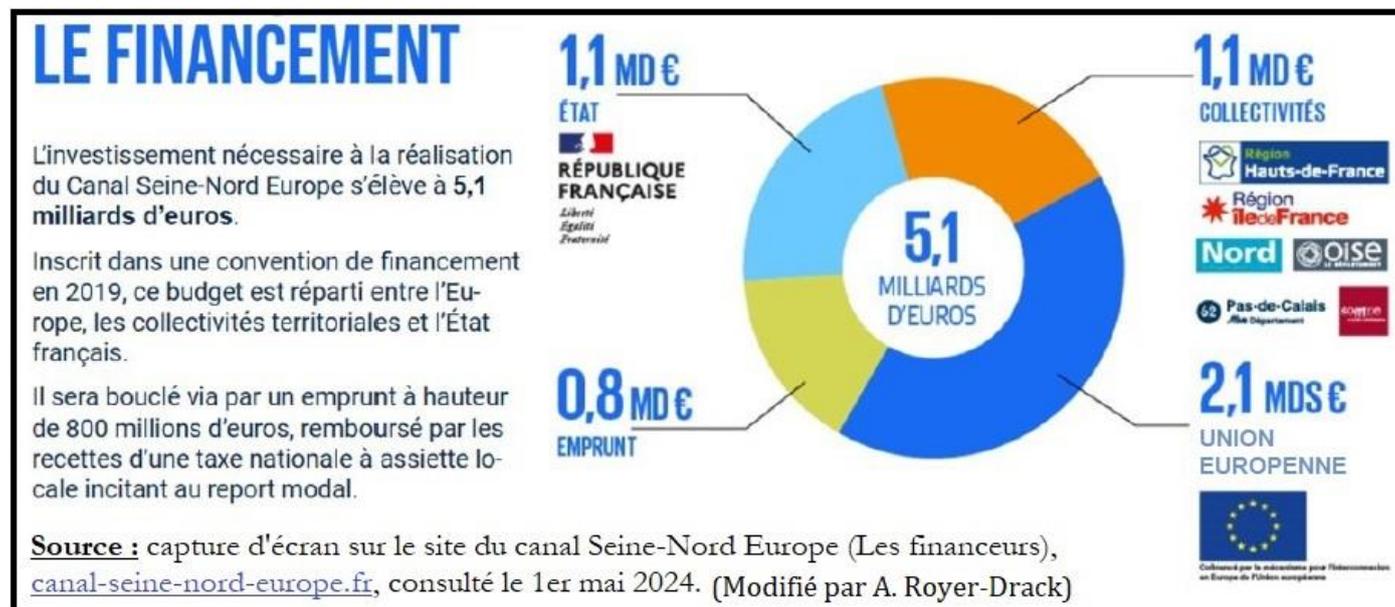
**Carte d'Europe : la France et l'Union Européenne**



	Ma commune : .....
	Mon département : ..... (.....)
	Ma région : .....

	La France
	Les pays membres de l'Union Européenne
	Tracé approximatif du canal Seine-Nord-Europe

5. Observe le graphique ci-dessous, puis réponds aux questions.

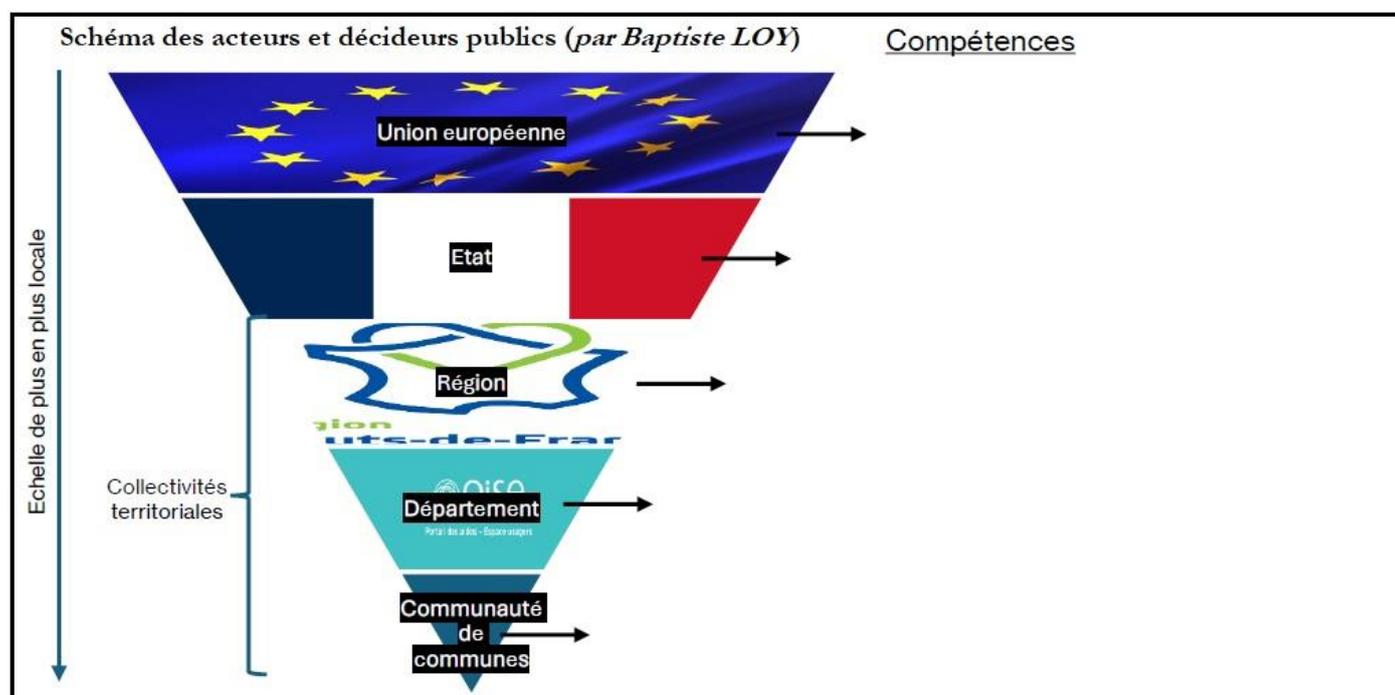


- a) Quel coût représente le canal Seine-Nord-Europe ? .....
- b) Quel montant l'Union Européenne donne-t-elle ? .....
- A quel pourcentage cela correspond-il ?     Environ 31 %     Environ 41 %     Environ 51 %
- c) Quel financeur unique prévoit de verser 1,1 milliard d'euros ? .....
- d) Quelles sont les collectivités qui participent au financement ?
- Deux conseils régionaux : ..... et .....
- Quatre conseils départementaux : ....., ....., ..... et .....

6. Dans le tableau ci-dessous, complète les quatre cases vides de la colonne « Exemple ».

Niveau	Exemple	Qui dirige ?	Compétences
Commune	..... .....	Le (la) maire et les élus du <i>conseil municipal</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Urbanisme, travaux, éclairage public</li> <li>Politique de logement, construction</li> <li>Gestion des écoles primaires</li> </ul>
Communauté de communes	..... ..... ..... .....	<i>Les élus communautaires</i> (parmi les conseillers municipaux des communes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement économique du territoire</li> <li>Gestion des inondations</li> <li>Accueil des gens du voyage</li> <li>Gestion des déchets et des eaux usées</li> </ul>
Département	..... .....	<i>Le Conseil départemental</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action sociale (enfance, handicap, RSA)</li> <li>Infrastructures (ports, aérodromes, routes)</li> <li>Gestion des collèges</li> </ul>
Région	..... .....	<i>Le Conseil régional</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement économique et territorial</li> <li>Transports non urbains (trains)</li> <li>Gestion des lycées et apprentissage</li> </ul>
Etat	La France	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Président de la République et le gouvernement</li> <li>Les parlementaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régalien : justice, défense, police, impôts</li> <li>Politique éducative (programmes scolaires)</li> <li>Politique étrangère</li> <li>Tourisme</li> </ul>
Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission Européenne</li> <li>Le Conseil européen (chefs d'Etat et de gouvernement)</li> <li>Le Parlement européen (eurodéputés)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique agricole commune et pêche</li> <li>Gestion commune de l'immigration</li> <li>Energie, recherche scientifique et industries</li> </ul>

7. Pour chaque acteur public, relève deux compétences dans le tableau et inscris-les sur le schéma ci-dessous :



**Note historique :** à l'époque du projet du « canal du Nord » dans l'entre-deux-guerres, les régions n'existaient pas encore (elles ont été créées en 1960 et chacune a été dotée d'un préfet de Région dont la mission est de veiller à l'application des lois votées par le Parlement et de la politique de l'Etat). De plus, régions et départements sont devenues **des collectivités locales** avec les **lois de décentralisation de 1982** (sous la présidence de François Mitterrand) par lesquelles l'Etat leur a transféré certaines de ses compétences afin que les décisions soient prises au plus près des citoyens. C'est sous François Hollande (2015) que le nombre de régions administratives **est passé de 22 à 13**.

## ANNEXE 2 – FACS-SIMILES DE DOCUMENTS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'OISE

Note : un projet de « canal du Nord », permettant de relier la rivière Oise au canal de l'Escaut, a été lancé en 1913 mais fut interrompu à cause des deux guerres mondiales et de la crise économique de l'entre-deux-guerres. Ces documents évoquent les aménagements souhaités par les élus locaux le long de son trajet.

Document n°1 : vœu du Conseil d'arrondissement de Compiègne (cote ADO : 7 Sp 124)

### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE

-----  
Session de 1931  
-----

1ère Partie  
-----

Présents: M.M. BOULAND, BORRÉE et BOUCHARD, Dr THÉRY, et HARMAND-FERCOQ  
LANGLET, POULIN, BEAUDET, GRIVIN, FINET, ORBIS, de NAVILLON et FIGUET.

Président: M. Le Dr THÉRY  
Secrétaire : M. le Dr BOUCHARD.

### ----- V O E U X .....

VŒU DE M. FINET  
-----

PONT SUR LE CANAL DU NORD  
-----

Depuis de nombreuses Sessions, le Conseil d'arrondissement a formulé le vœu concernant la construction du pont sur le Canal du Nord à la sortie de NOYON, chemin de G.C. 148 route de NOYON à MONTDIDIER, classé aujourd'hui dans le réseau des routes nationales.

A nouveau, le Conseil d'arrondissement attire l'attention de l'Administration sur l'urgence de la construction de ce pont qui faciliterait la circulation dans ce passage très dangereux.

Pour extrait conforme,  
Beauvais, le 5 Novembre 1931  
Le Chef de Division délégué,

*Elmer*

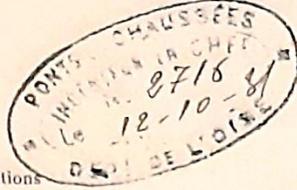
PRÉFECTURE DE L'OISE

République Française

à 3<sup>e</sup> Division

1<sup>er</sup> Bureau

Rappeler dans la réponse les indications  
ci-dessus.



Beauvais, le 5 Novembre 1931

OBJET :

LE PRÉFET DE L'OISE

à Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et  
Chaussées, à BEAUVAIS,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint,  
un voeu du Conseil d'arrondissement de COMPIEGNE ten-  
dant à la construction d'un pont sur le Canal du Nord  
à la sortie de NOYON.

Je vous serais obligé de bien vouloir examiner  
ce voeu et me faire connaître la suite dont il vous  
aura paru susceptible.

Le Préfet,

Communiqué pour avis à Monsieur DESABIE.

Pour que je puisse signaler au Conseil Général  
le crédit total nécessaire pour la satisfaction  
des voeux exprimés, il conviendra de joindre à  
votre avis un devis estimatif sommaire du tra-  
vail à exécuter.

Beauvais, le 10 Novembre 1931  
L'Ingénieur en Chef,

La reconstruction de ce  
pont sur le Canal du Nord  
Le projet est à l'étude

14 Nov 1931

Desabie

Ministère des Travaux Publics

PONTS ET CHAUSSÉES

Service Spécial de la Navigation  
entre la Belgique et Paris

Service des Etudes et des Travaux  
du Canal du Nord sur Paris

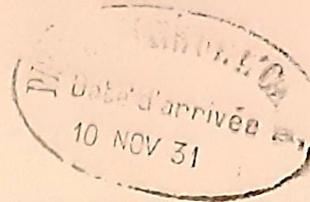
Service hydrométrique et d'annonce  
des crues de l'Oise (en amont du confluent  
de l'Aisne) et du Bassin de la Sambre

M. G. SOLEIL

Ingénieur en Chef

Compiègne, le 9 Novembre 1931 192

(8, Rue de l'Eglise-Saint-Germain - Téléph. 2.47)



L'INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

à Monsieur le PREFET

du département de l'Oise

à BEAUVAIS.

Par lettre du 5 courant, vous avez bien voulu me  
communiquer le texte d'un voeu émis par le Conseil  
d'Arrondissement de Compiègne relativement à la cons-  
truction du pont sous le G.C. 146 à Noyon.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le  
projet de construction de cet ouvrage (1er lot - Terras-  
sements - Maçonneries) a été soumis à l'approbation  
de l'Administration Supérieure le 1er Octobre 1931.

Je pense qu'une décision interviendra à bref délai  
les travaux pourront vraisemblablement commencer au  
début de l'année 1932.

L'INGENIEUR EN CHEF,

*189 1931  
à jugé  
le 1. 32 ans  
305 Génicourt  
le 10/11/31 H. 105*

10 MARS 1932

LE PRÉFET DE L'OISE

à Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne.

Vous m'avez saisi d'un voeu du Conseil d'Arrondissement de Compiègne tendant à la construction d'un pont sur le Canal du Nord, à la sortie de Noyon.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet établi en vue de la construction de cet ouvrage a été approuvé par décision Ministérielle du 18 Novembre dernier et que les travaux ont été adjugés, le 8 janvier suivant, aux Etablissements de GESINCOURT, 46, Boulevard Haussmann, à Paris.

Je vous prie de bien vouloir porter les renseignements qui précèdent à la connaissance de M.M. les Membres du Conseil d'Arrondissement de Compiègne, lors de la prochaine réunion de cette Assemblée.

Le Préfet,

## ANNEXE 3 – REPONSES AU QUESTIONNAIRE (POUR L'ENSEIGNANT)

Note : les sections surlignées en jaune dépendent de la commune de l'établissement.

### Exercice n°1 : étudier des documents d'Archives.

1. Lis et observe les documents de l'annexe 3, issus des fonds des Archives départementales de l'Oise, puis complète le tableau avec les indications suivantes :

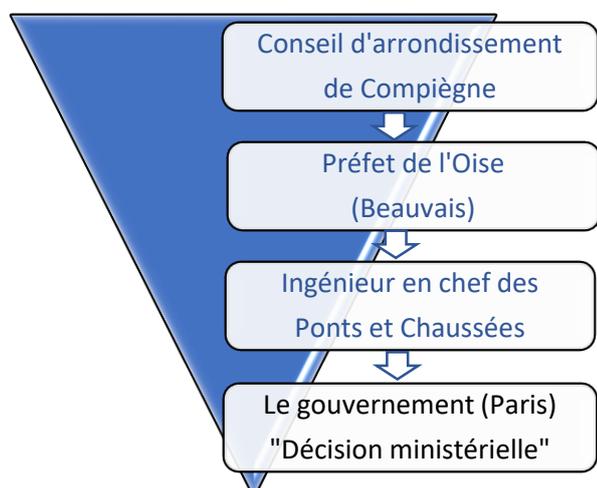
Ligne a) Présenter le document (nature, date, auteur, destinataire).

Ligne b) Résumer en deux phrases le contenu du document.

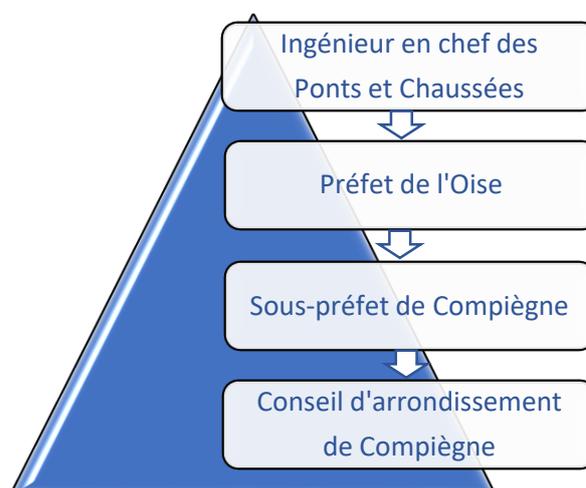
Doc 1	a)	Nature : un vœu / date : le 5 novembre 1931 Auteur : le Conseil d'arrondissement de Compiègne / destinataire : préfecture de l'Oise à Beauvais
	b)	Les élus du Conseil d'arrondissement de Compiègne réclament de nouveau la création d'un pont sur le canal du Nord à proximité de Noyon
Doc 2	a)	Nature : un courrier / date : le 5 novembre 1931 Auteur : le Préfet de l'Oise / destinataire : Monsieur l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées
	b)	Le préfet de l'Oise souhaite savoir où en est le projet de construction de ce pont et avoir une estimation du coût que cela représenterait.
Doc 3	a)	Nature : une réponse écrite / date : le 9 novembre 1931 Auteur : l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées / destinataire : le Préfet de l'Oise
	b)	L'ingénieur confirme que le projet est d'actualité et que la décision finale est attendue pour des travaux qui commenceraient début 1932.
Doc 4	a)	Nature : un courrier / date : le 10 mars 1932 Auteur : le Préfet de l'Oise / destinataire : le sous-préfet de Compiègne
	b)	Le projet a été validé par le gouvernement (« décision ministérielle » le 18 novembre 1831 et une entreprise a été désignée pour réaliser les travaux le 8 janvier 1932.

2. Ces documents évoquent les autorisations nécessaires pour bâtir un aménagement local. Dans les cases ci-dessous, remplace les noms des auteurs des documents dans l'ordre afin de reconstituer l'ordre de la prise de décision.

#### Phase 1 : du local au national (la demande)



#### Phase 2 : du national au local (la réponse)



**Exercice n°2 : informer les citoyens d'une prise de décision.**

3. Observe ces deux documents, issus des fonds des Archives départementales de l'Oise, et réponds aux questions.

Document n°1 (cote : 7 Sp 124)	Document n°2 (cote : 7 Sp 124)																					
<p>Ministère des Travaux Publics DEPARTEMENT DE L'OISE</p> <h2>CANAL DU NORD</h2> <p>Le <b>Vendredi 8 Janvier 1932, à 15 heures</b>, il sera procédé à la Préfecture de l'Oise, à l'adjudication des travaux ci-après désignés :</p> <p><b>Achèvement du pont situé au P. K. 27.764 sous le chemin de grande communication n° 146 à NOYON.</b></p> <p>1<sup>er</sup> lot</p> <p><b>Terrassements et Maçonneries</b></p> <table><tr><td>Dépenses à l'entreprise .....</td><td><b>212.159,60</b></td></tr><tr><td>Travaux en régie....</td><td><b>65.000 »</b></td></tr><tr><td>Somme à valoir.....</td><td><b>22.840,40</b></td></tr><tr><td><b>Total.....</b></td><td><b>300.000 »</b></td></tr></table> <p>Cautionnement provisoire : <b>4.000 fr.</b></p> <p>Cautionnement définitif : <b>8.000 fr.</b></p> <p>On peut prendre connaissance des pièces du projet tous les jours ouvrables :</p> <p>1° A la Préfecture de l'Oise à Beauvais, 3<sup>e</sup> Division, 1<sup>er</sup> Bureau, de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures :</p> <p>2° Dans les bureaux de M. l'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, 8, rue de l'Eglise-Saint-Germain, à Compiègne, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.</p> <p>Les candidats à l'adjudication doivent présenter les pièces réglementaires dans les délais prescrits par l'affiche d'adjudication à M. SOLEIL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue de l'Eglise-Saint-Germain, n° 8, à Compiègne.</p> <p>Un programme sommaire, résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à M. l'Ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Compiègne du service de la navigation entre la Belgique et Paris.</p> <p>Fait à Beauvais, le 26 novembre 1931.</p> <p>Le Préfet, G. LE BEAU.</p>	Dépenses à l'entreprise .....	<b>212.159,60</b>	Travaux en régie....	<b>65.000 »</b>	Somme à valoir.....	<b>22.840,40</b>	<b>Total.....</b>	<b>300.000 »</b>	<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE PONTS ET CHAUSSÉES</p> <p>Service des Travaux et des Etudes du Canal du Nord</p> <h1>Canal du Nord</h1> <p>(3<sup>e</sup> SECTION)</p> <h2>ACHÈVEMENT DU PONT SITUÉ AU P. K. 27.764</h2> <p>Premier lot - TERRASSEMENTS et MAÇONNERIES</p> <p>ADJUDICATION A BEAUVAIS, EN L'HÔTEL DE LA PRÉFECTURE, LE VENDREDI 8 JANVIER 1932, A 15 HEURES</p> <p>Le <b>VENDREDI 8 JANVIER 1932, à 15 heures</b>, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet de l'Oise ou son délégué, assisté de M. le Trésorier-Payeur Général et de M. le Directeur des Domaines et du Financé, et en présence de M. l'Ingénieur en Chef du Service des études et des travaux du Canal du Nord, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux désignés ci-dessus. Ces travaux sont évalués comme suit :</p> <table><tr><td>Travaux à l'entreprise .....</td><td><b>212.159 fr. 60</b></td><td>Cautionnement provisoire : <b>4.000 fr.</b></td></tr><tr><td>Travaux en régie .....</td><td><b>65.000 fr. 00</b></td><td>Cautionnement définitif : <b>8.000 fr.</b></td></tr><tr><td>Somme à valoir .....</td><td><b>22.840 fr. 40</b></td><td></td></tr><tr><td><b>Total .....</b></td><td><b>300.000 fr. 00</b></td><td></td></tr></table>	Travaux à l'entreprise .....	<b>212.159 fr. 60</b>	Cautionnement provisoire : <b>4.000 fr.</b>	Travaux en régie .....	<b>65.000 fr. 00</b>	Cautionnement définitif : <b>8.000 fr.</b>	Somme à valoir .....	<b>22.840 fr. 40</b>		<b>Total .....</b>	<b>300.000 fr. 00</b>		<p><u>Questions sur le document n°1 [article paru dans le journal local <i>La Tribune de l'Oise</i>, édition du 2 décembre 1931] :</u></p> <p>a) Qui est l'auteur de cette communication ? C'est le ministère des Travaux publics.</p> <p>b) Pour quel ouvrage cette communication est-elle faite ? Pour l'achèvement du pont situé au PK 27.764 sous le chemin de grande communication à Noyon (terrassements et maçonneries)</p> <p>c) Cite deux lieux où les entreprises peuvent consulter les pièces leur permettant de comprendre le projet : * A la préfecture de l'Oise à Beauvais (3<sup>ème</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau) de 9h à 12H et de 14h à 17h * Dans les bureaux de M. l'Inspecteur ordinaire des Ponts et Chaussées, 8 rue de l'Eglise-Saint-Germain à Compiègne</p> <p>d) A qui les entreprises intéressées doivent-elles envoyer leurs propositions ? Elles doivent l'envoyer à M. SOLEIL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées au 8 rue de l'Eglise-Saint-Germain à Compiègne.</p> <p><u>Questions sur le document n°2 :</u></p> <p>a) De quel type de document s'agit-il ? C'est une affiche.</p> <p>b) Qui est en l'auteur ? L'auteur est le Service des Etudes et des Travaux du Canal du Nord.</p> <p>c) Qui est chargé de sa diffusion ? Il s'agit de la préfecture du département de l'Oise.</p> <p>d) Pourquoi ce type de document est-il diffusé ? Il permet de rendre public le début des travaux et d'informer la population que l'Etat recherche une entreprise pour les réaliser.</p>
Dépenses à l'entreprise .....	<b>212.159,60</b>																					
Travaux en régie....	<b>65.000 »</b>																					
Somme à valoir.....	<b>22.840,40</b>																					
<b>Total.....</b>	<b>300.000 »</b>																					
Travaux à l'entreprise .....	<b>212.159 fr. 60</b>	Cautionnement provisoire : <b>4.000 fr.</b>																				
Travaux en régie .....	<b>65.000 fr. 00</b>	Cautionnement définitif : <b>8.000 fr.</b>																				
Somme à valoir .....	<b>22.840 fr. 40</b>																					
<b>Total .....</b>	<b>300.000 fr. 00</b>																					

**Adjudication** : mise en vente d'une action que l'Etat souhaite voir réalisée par une entreprise. Les entreprises intéressées doivent alors faire acte de candidature et proposer un devis. L'Etat choisit parmi les devis qu'il reçoit.

**Exercice n°3 : comprendre l'organisation territoriale de la France et les compétences des différents échelons.**

4. A l'aide de tes connaissances, complète les deux cartes et leurs légendes pour localiser les éléments demandés.

**Carte de France : les collectivités territoriales**



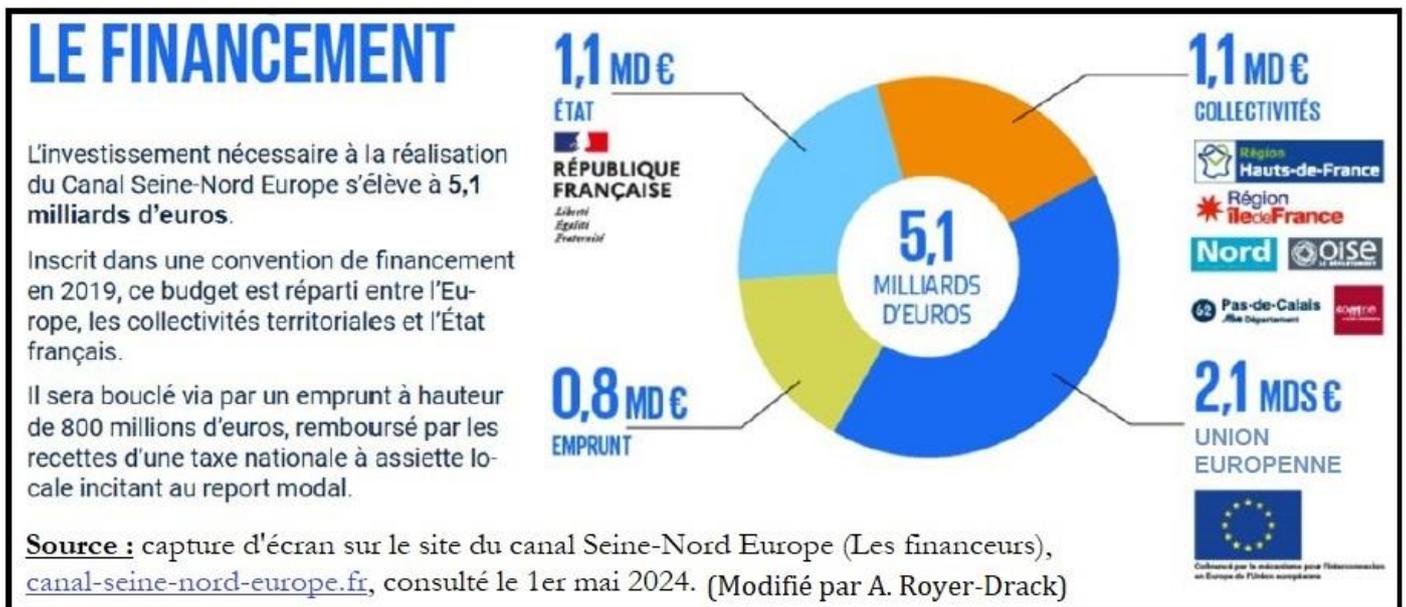
**Carte d'Europe : la France et l'Union Européenne**



Ma commune : .....
Mon département : ..... (.....)
Ma région : .....

	La France
	Les pays membres de l'Union Européenne
	Tracé approximatif du canal Seine-Nord-Europe

5. Observe le graphique ci-dessous, puis réponds aux questions.

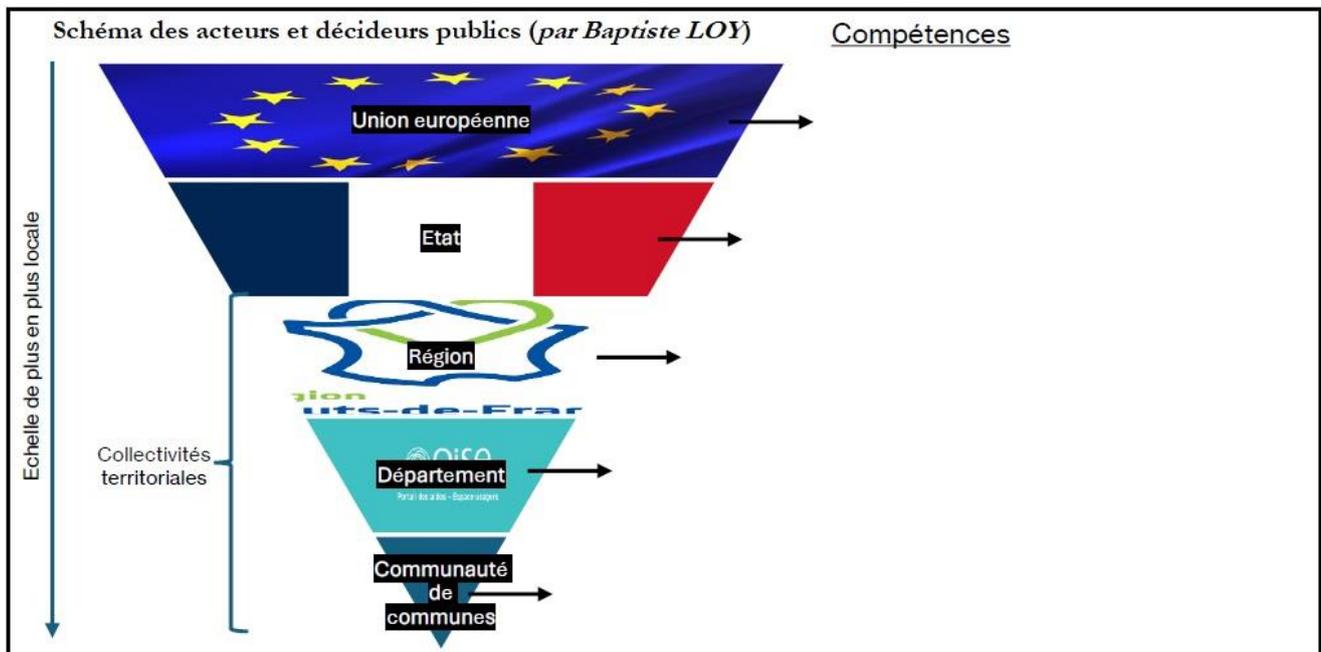


- a) Quel coût représente le canal Seine-Nord-Europe ? Un total de 5,1 milliards d'Euros.
- b) Quel montant l'Union Européenne donne-t-elle ? Elle finance 2,1 milliards d'Euros.  
 A quel pourcentage cela correspond-il ?  Environ 31%     Environ 41%     Environ 51%
- c) Quel financeur unique prévoit de verser 1,1 milliard d'euros ? Il s'agit de l'Etat.
- d) Quelles sont les collectivités qui participent au financement ?
- Deux conseils régionaux : Hauts-de-France et Ile-de-France
  - Quatre conseils départementaux : Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme

6. Dans le tableau ci-dessous, complète les quatre cases vides de la colonne « Exemple ».

Niveau	Exemple	Qui dirige ?	Compétences
Commune		Le (la) maire et les élus du <i>conseil municipal</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Urbanisme, travaux, éclairage public</li> <li>Politique de logement, construction</li> <li>Gestion des écoles primaires</li> </ul>
Communauté de communes		<i>Les élus communautaires</i> (parmi les conseillers municipaux des communes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement économique du territoire</li> <li>Gestion des inondations</li> <li>Accueil des gens du voyage</li> <li>Gestion des déchets et des eaux usées</li> </ul>
Département		<i>Le Conseil départemental</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action sociale (enfance, handicap, RSA)</li> <li>Infrastructures (ports, aérodromes, routes)</li> <li>Gestion des collèges</li> </ul>
Région		<i>Le Conseil régional</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement économique et territorial</li> <li>Transports non urbains (trains)</li> <li>Gestion des lycées et apprentissage</li> </ul>
Etat	La France	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Président de la République et le gouvernement</li> <li>Les parlementaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régalien : justice, défense, police, impôts</li> <li>Politique éducative (programmes scolaires)</li> <li>Politique étrangère</li> <li>Tourisme</li> </ul>
Union Européenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Commission Européenne</li> <li>Le Conseil européen (chefs d'Etat et de gouvernement)</li> <li>Le Parlement européen (eurodéputés)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique agricole commune et pêche</li> <li>Gestion commune de l'immigration</li> <li>Energie, recherche scientifique et industries</li> </ul>

7. Pour chaque acteur public, relève deux compétences dans le tableau et inscris-les sur le schéma ci-dessous : (Prendre les réponses données par les élèves)



**Note historique :** à l'époque du projet du « canal du Nord » dans l'entre-deux-guerres, les régions n'existaient pas encore (elles ont été créées en 1960 et chacune a été dotée d'un préfet de Région dont la mission est de veiller à l'application des lois votées par le Parlement et de la politique de l'Etat). De plus, régions et départements sont devenues **des collectivités locales** avec les **lois de décentralisation de 1982** (sous la présidence de François Mitterrand) par lesquelles l'Etat leur a transféré certaines de ses compétences afin que les décisions soient prises au plus près des citoyens. C'est sous François Hollande (2015) que le nombre de régions administratives **est passé de 22 à 13**.